



Charte des Droits des Victimes D'Agressions Sexuelles

Le présent document vise à informer les victimes d'agressions sexuelles des droits qui leur sont accordés en vertu de l'article 23-98-5 des lois générales du Rhode Island. Ces droits sont accessibles à toutes les victimes d'agressions sexuelles, même si elles choisissent de ne pas participer au système de justice pénale ou de ne pas obtenir d'examen médical.

Votre droit d'obtenir un examen médical et un kit de preuves en cas d'agression sexuelle

Si vous êtes victime d'une agression sexuelle, il est recommandé de vous rendre à l'hôpital pour obtenir un examen médico-légal et traiter toute autre blessure que vous pourriez avoir dès que possible. Vous avez le droit d'obtenir un examen médical d'agression sexuelle dans un hôpital et de faire prélever un kit de preuves d'agression sexuelle. Les kits de preuves d'agression sexuelle sont des outils standard et inestimables pour collecter des preuves après une agression sexuelle. Ces kits sont réalisés par des professionnels de la santé et peuvent aider les enquêteurs à identifier les auteurs de l'agression grâce à l'analyse de l'ADN et à d'autres moyens de preuve.

Le kit de preuves d'agression sexuelle fait partie de l'examen médico-légal des agressions sexuelles et comprend généralement un examen physique et la collecte de résultats biologiques et physiques, ainsi qu'un test de dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) et, le cas échéant, un test de dépistage des agressions sexuelles facilitées par la drogue (ASFD). Bien que les victimes soient encouragées à consulter un médecin à tout moment après une agression sexuelle, un kit de preuves d'agression sexuelle doit être collecté dès que possible et, idéalement, dans les 72 heures et au plus tard dans les 96 heures suivant l'agression.

Les victimes ont droit à une indemnisation pour le coût de l'examen médico-légal de l'agression sexuelle, qu'elles aient ou non signalé l'agression aux forces de l'ordre et/ou qu'elles aient ou non coopéré à l'enquête ou aux poursuites.

Le droit de choisir de signaler ou non l'agression sexuelle aux forces de l'ordre

Vous avez le droit de choisir de signaler ou non une agression sexuelle à un service de police ou à un autre organisme chargé de l'application de la loi.

Le fait de signaler une agression sexuelle aux forces de l'ordre ne signifie pas que vous devez engager des poursuites ou participer à une enquête ou à des poursuites. Vous pouvez choisir de signaler votre agression sexuelle et de refuser expressément de porter plainte ou de participer à l'enquête. Cependant, votre décision de ne pas participer au système de justice pénale limitera probablement votre éligibilité aux indemnités prévues par le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Votre décision de signaler votre agression sexuelle aux services de police a une incidence sur le fait que votre kit sera ou non testé.

- Si vous décidez de signaler votre agression sexuelle à un organisme chargé de l'application de la loi, que vous portiez plainte ou que vous coopériez à l'enquête et aux poursuites, les preuves matérielles recueillies avec votre kit seront testées par un laboratoire d'État dans un délai spécifié par la loi et communiquées aux autorités chargées de l'application de la loi.
- Si vous choisissez de ne pas signaler votre agression sexuelle à un organisme chargé de l'application de la loi, votre kit sera conservé par le ministère de la santé du Rhode Island pendant une période d'au moins dix (10) ans, mais ne sera pas testé tant qu'une plainte n'aura pas été déposée auprès d'un organisme chargé de l'application de la loi.

Si vous choisissez de ne pas signaler une agression sexuelle aux forces de l'ordre immédiatement ou peu de temps après, vous vous réservez toujours le droit de le faire ultérieurement.

Toutefois, les victimes doivent savoir que le passage du temps peut entraver la capacité des forces de l'ordre à enquêter et celle du bureau du procureur général à engager des poursuites et à demander justice. Pour obtenir de l'aide dans le système de justice pénale, vous pouvez vous adresser à un défenseur des victimes auprès des tribunaux ou des forces de l'ordre, ou à un défenseur des victimes d'agressions sexuelles dès le premier jour, à l'adresse www.dayoneri.org.

Les coordonnées des avocats sont disponibles sur le site www.ricadv.org/help-for-victims-in-criminal-cases/.

Les victimes sont toujours fortement encouragées à signaler leurs agressions sexuelles aux forces de l'ordre. Il n'est jamais trop tard pour le faire.

Il n'y a pas de prescription pour le viol, l'agression sexuelle au premier degré, l'agression sexuelle au premier degré ou l'agression sexuelle au deuxième degré. En d'autres termes, une procédure judiciaire peut être engagée à tout moment par la suite. Voir Lois Générales du Rhode Island § 12-12-17.

Pour toute autre infraction pénale, nous vous encourageons à porter plainte, même s'il est trop tard pour engager des poursuites dans votre cas particulier. Toute information que vous pouvez fournir aide le Rhode Island à assurer la sécurité de ses communautés et peut encore contribuer à identifier votre agresseur et à le traduire en justice, en particulier s'il a commis d'autres agressions sexuelles.

Votre droit à une consultation avec un défenseur des victimes

Lors de tout examen médico-légal ou de tout entretien avec les forces de l'ordre, les procureurs ou les avocats de la défense, vous avez le droit de consulter un défenseur des victimes d'agression sexuelle. Bien qu'il ne soit pas en mesure de donner des conseils juridiques, il peut apporter son soutien, aider à planifier la sécurité, mettre les victimes en contact avec des ressources supplémentaires et/ou les orienter, les aider à comprendre les options qui s'offrent à elles et leur expliquer ce qu'elles peuvent attendre du processus de justice pénale.

Toutes les conversations que vous aurez avec un défenseur des victimes d'agressions sexuelles seront confidentielles et privilégiées, ce qui signifie qu'il ne partagera aucune partie de votre conversation avec un médecin, un officier de police, un procureur ou un avocat de la défense. Votre défenseur des victimes vous indiquera les limites de la confidentialité de vos conversations avec lui.

Vous avez le droit d'être informé de votre droit de consulter un défenseur des victimes par un médecin légiste, un agent des forces de l'ordre ou un procureur avant qu'on ne vous pose des questions sur votre expérience. Un tel examen ou entretien ne doit pas se poursuivre à moins que vous ne renonciez volontairement et en toute connaissance de cause à ce droit. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(1).

Même si vous décidez de ne pas consulter un défenseur des victimes à un moment donné de l'enquête sur l'agression, vous conservez le droit de consulter un défenseur des victimes à tout autre stade de l'enquête. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(1).

Des avocats sont disponibles pour vous parler à tout moment par l'intermédiaire de la ligne d'assistance téléphonique confidentielle aux victimes d'actes criminels de Rhode Island, au 1-800-494-8100. Vous trouverez à la fin de ce document des ressources supplémentaires qui pourraient vous être utiles.

Votre droit à l'information concernant votre kit de preuves d'agression sexuelle

Vous avez le droit d'obtenir, à votre demande, les informations suivantes, communiquées de la manière de votre choix, concernant votre kit :

- Le lieu, la date du test et les résultats du test de votre kit ;
- si un profil d'ADN a été obtenu à partir du kit et s'il existe des correspondances avec des profils d'ADN figurant dans des bases de données nationales ou fédérales ; et
- La date estimée de destruction du kit.
- Vous avez également le droit de demander une notification écrite de la destruction de votre kit, et de la recevoir au plus tard soixante (60) jours avant la date de destruction prévue. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(2) et (a)(4).

Si vous avez signalé votre agression sexuelle aux forces de l'ordre, vous pouvez demander l'accès aux informations relatives à votre kit auprès des forces de l'ordre auxquelles vous avez signalé l'agression.

Si vous n'avez pas signalé votre agression sexuelle aux forces de l'ordre, votre kit n'a pas été testé. Toutefois, vous pouvez demander la date estimée de destruction de votre kit au ministère de la santé du Rhode Island.

Vos droits à la notification par les forces de l'ordre

Si vous décidez de signaler votre agression sexuelle aux forces de l'ordre, vous avez certains droits à l'information en vertu de la loi du Rhode Island.

- Vous avez le droit d'être informé de tout changement dans l'état d'avancement de votre dossier, y compris si celui-ci a été clôturé. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(3).
- Si votre dossier a été clôturé, vous avez également le droit d'être informé de sa réouverture. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(3).

Si vous choisissez de ne pas déclarer votre cas lors de l'examen médical et du prélèvement de votre kit :

- Vous avez le droit d'être informé(e) sur la manière de déposer une plainte auprès des services répressifs et de faire tester votre kit à l'avenir. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(7).
- Les victimes peuvent signaler leurs agressions sexuelles en contactant leur service de police local, la police de l'État de Rhode Island ou le service de police du lieu où l'agression sexuelle s'est produite.

Les victimes dont les affaires sont poursuivies par le bureau du procureur général peuvent accéder à la formation par l'intermédiaire de VOICE, un système en ligne qui rationalise la prestation de services en permettant aux victimes d'accéder aux données en temps réel dans un environnement sûr et sécurisé. Les victimes peuvent s'inscrire à VOICE à l'adresse suivante : <https://voice.riag.ri.gov>

Votre droit à la préservation de votre kit

Vous avez le droit de continuer à préserver votre kit et son contenu.

- Les kits associés à un crime déclaré qui n'est pas inculpé ou non résolu sont conservés par le service de répression approprié pendant au moins cinquante (50) ans. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-4(b)(3).
- Les kits non signalés et donc non testés seront conservés par le ministère de la santé du Rhode Island pendant au moins dix (10) ans. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(5) ; voir aussi Lois Générales du Rhode Island § 23-98-4(b)(1).

Votre droit à une personne désignée

Vous avez le droit de désigner une personne de votre choix comme destinataire des informations que vous avez le droit de recevoir en vertu de la présente déclaration des droits. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(6).

Votre droit à l'indemnisation des victimes

En tant que victime d'une agression sexuelle, vous avez le droit de vous adresser au programme d'indemnisation des victimes de la criminalité et vous avez le droit d'être informé de votre droit de vous adresser à ce programme. Voir Lois Générales du Rhode Island § 23-98-5(a)(8). Une demande peut être soumise à l'adresse suivante : <https://cvcapp.treasury.ri.gov/>. Vous pouvez également imprimer une demande et la faxer au (401) 462-7694 ou l'envoyer par la poste à l'adresse suivante :

Crime Victim Compensation Program
Office of the Rhode Island General Treasurer
50 Service Avenue
Warwick, RI 02886

Les questions concernant le programme d'indemnisation des victimes de la criminalité peuvent être adressées au 401-462-7655.

Les victimes d'agressions sexuelles peuvent également bénéficier de programmes fédéraux pour les frais médicaux et autres liés à l'agression sexuelle. Veuillez consulter le site : <https://www.fbi.gov/resources/victim-services/rights-of-federal-crime-victims>.

Ressources sur les agressions sexuelles

National Sexual Assault Hotline (Ligne d'assistance nationale pour les agressions sexuelles) : 1-800-656-4673

RI Victims of Crime Helpline (Ligne d'assistance aux victimes de crimes du Rhode Island) : 1-800-494-8100, www.helplineri.com

La ligne d'assistance téléphonique du Rhode Island, accessible 24 heures sur 24, offre un soutien gratuit et confidentiel, des informations et des conseils aux personnes touchées par des actes de violence. Les avocats offrent également un soutien confidentiel par le biais d'une ligne d'assistance en direct 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, accessible en visitant www.ricadv.org et en cliquant sur la case « 24 HR HELPLINE » en haut à droite de l'écran ou en visitant www.bvacri.org et en cliquant sur le bouton « Live Chat » sur la page d'accueil à droite de l'écran.

Day One : 401-421-4100, www.dayoneri.org

La mission de Day One est de réduire la prévalence des abus et violences sexuels et de défendre les personnes qui en sont victimes. Day One est la seule agence du Rhode Island organisée spécifiquement pour traiter les questions d'agression sexuelle en tant que problème communautaire.

RI Coalition Against Domestic Violence (Coalition du Rhode Island contre la violence domestique) : 1-800-494-8100, www.ricadv.org

L'objectif de la RI Coalition Against Domestic Violence est d'éliminer la violence domestique dans le Rhode Island. Sa mission est de soutenir et d'améliorer le travail de ses agences membres et de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la violence domestique.

Blackstone Valley Advocacy Center (Organisation de défense de Blackstone Valley) : 401-723-3057, www.bvacri.org

La mission de Blackstone Valley Advocacy Center est de fournir des services complets aux victimes de violence domestique et de violence sexuelle, ainsi qu'une éducation préventive à l'ensemble de la communauté.

RI Office of Victims Services (Bureau des services aux victimes du Rhode Island) : Ligne d'information des victimes : 877-744-8463, www.doc.ri.gov/victims/office-victims-services

Le RI Office of Victims Services a pour mission de servir toutes les victimes d'infractions dont les auteurs sont actuellement détenus à l'AIC. Le bureau peut également aider les membres de la famille de ces victimes qui sont concernés, ainsi que les prestataires de services professionnels et les forces de l'ordre.

Sojourner House : Ligne d'assistance : 401-765-3232, www.sojournerri.org

Sojourner House est un organisme spécialisé dans la lutte contre la violence domestique et les agressions sexuelles. Son programme de défense de la santé sexuelle vise à souligner l'importance de la santé et de l'épanouissement sexuels dans le processus global de guérison.

Elizabeth Buffum Chace Center (Centre Elizabeth Buffum Chace) : Ligne d'assistance : 401-738-1700, www.ebccenter.org

La mission du Elizabeth Buffum Chace Center est de mettre fin à la perpétuation et à la tolérance sociétale de la violence interpersonnelle, y compris toutes les formes de violence domestique et d'abus sexuel, et, jusqu'à ce que cet objectif soit atteint, de fournir des services complets aux victimes et d'éduquer la communauté.

Ressources pour la planification de la sécurité

Ordonnances de protection

Une ordonnance de protection est une ordonnance rendue par un tribunal qui interdit à une autre personne de s'approcher d'une personne donnée ou de lui faire des choses. Les habitants de Rhode Island peuvent obtenir une ordonnance de protection auprès du tribunal de la famille, du tribunal de district ou de la cour supérieure. Une ordonnance de protection n'est pas une garantie de sécurité pour quiconque, mais la violation d'une ordonnance de protection peut constituer une infraction pénale ou civile, selon les circonstances particulières de l'affaire, par exemple s'il s'agit d'une relation domestique. Les ressources énumérées ci-dessous fournissent des informations aux personnes qui souhaitent obtenir une ordonnance de protection.

- Rhode Island Legal Services (Services juridiques de Rhode Island) : www.helprilaw.org
- RI Coalition Against Domestic Violence (Coalition du Rhode Island contre la violence domestique) : www.ricadv.org/restraining-orders/
- Domestic Violence Court Advocacy Program (Programme d'assistance judiciaire en matière de violence domestique) : www.ricadv.org/help-for-victims-in-criminal-cases

Pour contacter un avocat, appelez le palais de justice de votre région :

- Complexe judiciaire Garrahy (Providence) : 401-458-3372
- Complexe judiciaire Noel (Kent) : 401-822-6680
- Complexe judiciaire McGrath (Wakefield) : 401-782-4174
- Complexe judiciaire Murray (Newport) : 401-619-2555 / 401-619-2865

Programme de confidentialité des adresses

À partir du 1er janvier 2023, la loi sur le programme de confidentialité des adresses a été établie et permet au secrétaire d'État de fournir une adresse de remplacement à une personne ayant subi des violences domestiques. Les victimes de violences domestiques et sexuelles, d'abus, de harcèlement et de trafics sont éligibles à ce programme. Le secrétaire d'État peut ordonner que le courrier soit transmis à cette adresse. Voir Lois Générales du Rhode Island § 42-164 et seq.

Pour plus d'informations ou pour demander à participer au programme de confidentialité des adresses, consultez le site web du Secrétaire d'État du Rhode Island : www.sos.ri.gov/AddressConfidentialityProgram.

Confidentialité des communications et des informations relatives aux soins de santé

Outre le programme de confidentialité des adresses, la loi sur la confidentialité des communications et des informations relatives aux soins de santé, adoptée en 2021, permet aux patients bénéficiant du régime d'assurance d'une autre personne, par exemple le régime d'un parent ou d'un partenaire violent, de rediriger les communications relatives à l'assurance maladie vers une autre adresse sûre, un autre courriel ou un autre numéro de téléphone. Voir Lois Générales du Rhode Island § 5-37.3-12.

Si vous souhaitez que les communications de votre assurance maladie soient redirigées, visitez le site web de votre assureur pour accéder au formulaire de demande de communication confidentielle. Si vous n'arrivez pas à trouver le formulaire, contactez directement votre assureur pour le demander.

Notes concernant votre dossier

Prestataire médical

Nom : _____

Téléphone : _____

Avocat

Nom : _____

Téléphone : _____

Organisme chargé de l'application de la loi

Nom : _____

Téléphone : _____

Enquêteur

Nom : _____

Téléphone : _____

Procureur

Nom : _____

Téléphone : _____